

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

17^e RALLYE REGIONAL MOUZON-FREZELLE

Coupe de France des Rallyes 2020

18 ET 19 avril 2020

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 2 mars 2020.

Ouverture des engagements : Lundi 2 mars 2020.

Clôture des engagements : Lundi 6^{er} avril 2020.

Parution et distribution du carnet d'itinéraire :

Samedi 18 avril **de 8h00 à 13h50** au Studio Loft Bar, 2 rue de Lorraine, 88170 Châtenois

Puis de **14h00 à 17h30** même lieu que les vérifications administratives

Dates et heures des reconnaissances :

Samedi 18 avril **de 8h30 à 18h00**

Vérifications des documents le :

Samedi 18 avril **de 14h00 à 18h45** Lieu : Garage Peugeot – Gilbert Auto Sport ZI le Neuilly 88170 Châtenois

Vérifications des voitures le :

Samedi 18 avril **de 14h15 à 19h00** Lieu : Garage Peugeot – Gilbert Auto Sport ZI le Neuilly 88170 Châtenois

Heure de mise en place du parc de départ le :

Samedi 18 avril à l'issue des vérifications techniques

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :

Samedi 18 avril à **18h30** Lieu : Annexe Hôtel de Ville, 1 rue de Lorraine, 88170 Châtenois

Publication des équipages admis au départ le :

Samedi 18 avril à **19h30**, Panneau d'affichage annexe Hôtel de Ville, 1 rue de Lorraine, 88170 Châtenois

Publication des heures et ordres de départ le :

Samedi 18 avril à **19h30**, Panneau d'affichage annexe Hôtel de Ville, 1 rue de Lorraine, 88170 Châtenois

Départ de :

Parc fermé, Allée Pré le Duc 88170 Châtenois, le dimanche 19 avril à **7h30**

Publication des résultats partiels :

Panneau d'affichage annexe Hôtel de Ville, 1 rue de Lorraine, 88170 Châtenois

Vérification finale le :

Dimanche 19 avril au Garage Peugeot – Gilbert Auto Sport ZI le Neuilly 88170 Châtenois

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le :

Dimanche 19 avril, 30mn après l'arrivée de la dernière voiture au parc fermé final, Panneau d'affichage annexe Hôtel de Ville, 1 rue de Lorraine, 88170 Châtenois

Remise des prix le : **Dimanche 19 avril** sur le podium d'arrivée, vers 18h00

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Nancy, en qualité d'organisateur Administratif et d'organisateur Technique organise les 18 et 19 avril 2020, le 17^e Rallye Régional Mouzon-Frézelle
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Grand Est du Sport Automobile
Sous le n°5 et par la FFSA sous le permis d'organiser n°48, le 16/01/2020

Comité d'Organisation

Président : **David CLAUDE**

Membres : **Les membres de l'Asa Nancy.**

Adresse : **Asa Nancy, 15 Rue des Carrières, 54114 JEANDELAINCOURT**

Téléphone : **06 17 61 56 45**

Site internet. : **www.asa-nancy.com** Email. : **asa.nancy@laposte.net**

Permanence du Rallye :

Annexe Hôtel de Ville, 1 rue de Lorraine, 88170 Châtenois pendant la durée du rallye.

Organisateur technique

Nom : **ASA NANCY**

Président : **David CLAUDE**

Secrétariat du Rallye : **Asa Nancy, 15 Rue des Carrières, 54114 JEANDELAINCOURT**

Téléphone : **06 17 62 56 45**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège CONDAMIN CLAUDE - 122813/ 0314
Membre du Collège 1 LOUIS ELISABETH - 1287/ 0313
Membre du Collège 2 BUSSEREAU BERNARD - 1503/ 0306
Secrétaire de Collège PECCAUD MICHELE - 2309/ 0314
Directeur de course Général MADER FRANCK - 187564/ 0323
Directeur de course Adjoint Pc SICHLER JEAN-JACQUES - 17673/ 0323
Directeur de course Es 1 au Pc PATOUE FREDERICK - 5195/ 0306
Directeur de course Es 2 au Pc DUMAS Frédéric - 188349/ 308
Directeur de course Es 1 OUDART FABRICE - 8912/ 0325
Directeur de course adjoint Es 1 HENRY JEAN-MICHEL - 15551/ 0308

<u>Directeur de course Es 2</u> ANGELMANN ALAIN - 214977/ 0302
<u>Directeur de course adjoint Es 2</u> PERROT CHRISTIAN - 12848/ 0308
<u>Commissaire Sportif Resp Parc</u> HORALA Gilbert - 12674/ 0318
<u>Responsable Commissaires Technique</u> PROTOIS Gérard - 1906/ 0321
<u>Commissaire Technique 1</u> LORRAIN MICHEL - 105082/ 0304
<u>Commissaire Technique 2</u> DERCHE DENIS - 33547/ 0314
<u>Commissaire Technique 3</u> ANGELINI Vincent 206030/ 0318
<u>Relation Concurrents</u> ANGELMANN JOCELYNE - 233639/ 0302
<u>Responsable Classement informatique</u> PEUREUX GERARD - 11719/ 0305 PEUREUX ODILE - 11716/ 0302
<u>Chronométrateur départ Es 1</u> JIORDA Quentin - 240351/ 0308
<u>Chronométrateur Arrivée Es 1</u> GERMAIN CHRISTIAN - 12893/ 0312
<u>Chronométrateur départ Es 2</u> VAST Kevin - 251227/ 0308
<u>Chronométrateur Arrivée Es 2</u> STOECKLE Thierry - 3500/0305
<u>Voiture Tricolore</u> BLANQUIN DANIEL - 1941/ 0308
<u>Voiture Autorité</u> CLAUDE DAVID - 221403/ 0308
<u>Voiture Damier</u> WAMBACH JEAN - 3030/ 0306
<u>Responsable Commissaires</u> DEGENNARO AURIANNA - 244600/ 0308
<u>Médecin Chef</u> DIDELOT JEAN-PAUL - 6378/ 0304

1.2P. ELIGIBILITE

Le 17^e Rallye Régional Mouzon-Frézelle compte pour la Coupe de France des rallye 2020 coef. 2 et le championnat de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2020.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront **par mail**, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Annulation :

L'ASA Nancy se réserve le droit d'annuler le rallye, si à la date de clôture des engagements précisée au règlement, le nombre des demandes d'engagement est inférieur à 50% du nombre de voitures admises, ou si des circonstances majeures s'opposent au déroulement du rallye. Dans ce cas, l'ASA Nancy fera connaître sa décision aux intéressés par pli individuel.

Remboursement :

L'ASA Nancy remboursera, avec réduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçus 8 jours et plus avant le rallye,
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.5P. Tout Concurrent qui désire participer au 17^e Rallye Régional Mouzon-Frézelle doit s'adresser au secrétariat du rallye : **Asa Nancy**, Chez ISSENMANN Raphael, 15 rue des carrières, 54114 JEANDELAINCOURT. (Cachet de La Poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le 6 avril 2020**.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures maximum**.

3.1.11.P. Les droits d'engagement sont fixés :

- ~~▪ avec la publicité facultative des organisateurs : 340 €.~~
- ~~▪ sans la publicité facultative des organisateurs : 680 €.~~ → **Engagement à 290 € pour tous.**
- *équipement complet ASA Nancy : 320 €.*

+ **5€** pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand Est

Soit un droit d'engagement total à **295€**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.2.1. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 17^e Rallye Régional Mouzon-Frézelle représente un parcours de **155.3 km**

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **38,94 km**

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3 -5 « Chapelle Saint Charles » 5.85 km

ES 2 -4 -6 « La Frézelle » 7.13 km

6.2.5. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances auront lieu le :

Samedi 18 avril de 8h30 à 18h00

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à **3 maximums et des contrôles seront effectués.**

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.1.7. ROAD-BOOK

Les carnets d'itinéraire dits : « road-book », décrivant en détail l'itinéraire à suivre, obligatoire, sous peine de disqualification, seront disponibles le :

Samedi 18 avril de 8h00 à 14h00 au Studio Loft Bar, 2 Rue de Lorraine, 88170 Châtenois, puis, aux horaires des vérifications administratives au Garage Peugeot – Gilbert Auto Sport ZI le Neuilly 88170 Châtenois.

7.3.5. POINTAGE

Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Trois Commissaires choisis par les Responsables des Commissaires seront récompensés par une coupe chacun.

Les prix aux concurrents seront distribués :

Trois commissaires seront récompensés.

Les prix seront distribués (prix cumulables) :

SCRATCH	1^{er}	1 coupe
	2^{ème}	1 coupe
	3^{ème}	1 coupe
CLASSE	1^{er}	1 coupe
	2^{ème}	1 coupe (si 6 partants)
	3^{ème}	1 coupe (si 10 partants)
	4^{ème}	1 coupe (si 15 partants)

1 coupe au 1er Equipage Féminin

La remise des prix se déroulera le Dimanche 19 avril sur le Podium, Allée Pré le Duc 88170 Châtenois, vers 18h00